



PHOTO LE JOURNAL - JACQUES BOURDON

■ Stéphane Lemaire, président du SAPSCQ, s'est dit satisfait de l'entente.

AGENTS CORRECTIONNELS

# Entente entérinée

■ Hausse salariale de 7 %

**Les agents de la paix en services correctionnels du Québec obtiendront une hausse salariale de 7 %, en vertu de la nouvelle entente intervenue entre leur syndicat et le ministère de la Sécurité publique.**

**MADELEINE LEBLANC**

Le Journal de Montréal

Satisfaits, les 2200 agents ont d'ailleurs approuvé à 82,3 % le contenu de l'entente.

Œuvrant dans 17 centres de détention québécois et au palais de justice de Montréal, les agents recevront, en plus de cette hausse de 7 %, une majoration de 2 % en avril 2009. Avec tous les bénéfices, un agent qui recevait un salaire annuel de 51 524 \$ verra alors sa rémunération grimper à 56 233 \$.

## 30 % de moins qu'au fédéral

Conscient qu'il s'agit là d'un gain substantiel et compte tenu du contexte économique actuel, le président du Syndicat des agents, Stéphane Lemaire, déplore néanmoins un écart salarial de 30 % par rapport au salaire des agents des services correctionnels fédéraux.

« Cette entente représente un pas dans la bonne direction. Ça met du baume sur la plaie. Mais il y a encore beaucoup de chemin à rattraper », affirmait-il hier en conférence de presse en rappelant les difficultés liées à la pratique de cette fonction.

L'entente devrait aussi permettre à 269 agents d'accéder à un poste régulier. Après cinq ans de service, les employés deviendront dorénavant permanents.

Aussi une nouvelle façon de répartir les horaires de travail devrait permettre aux agents d'obtenir annuellement un plus grand nombre de fins de semaine de congé.

**Les agents des services correctionnels du Québec auraient-ils dû obtenir la parité avec leurs homologues du fédéral ?**

ÉCRIVEZ-NOUS : [opinionsjdm.canoe.ca](http://opinionsjdm.canoe.ca)

APPELEZ-NOUS : Mt. (514) 529-1177 Ext. 1 888 767-6161